

PANDÉMIE DE COVID-19 : QUELQUES ASSOULISSEMENTS POUR LES SPORTS EXTÉRIEURS

Saint-Basile-le-Grand, le 4 février 2021 – Faisant suite au point de presse du premier ministre du Québec du 2 février dernier, quelques assouplissements ont été annoncés en fonction du code de couleur de chacune des régions. À cet effet, Saint-Basile-le-Grand demeure en zone rouge. Quelques assouplissements seront tout de même effectifs à compter du 8 février prochain.

RAPPEL DES MESURES ET ASSOULISSEMENTS EFFECTIFS À COMPTER DU 8 FÉVRIER

- Les commerces non essentiels, incluant ceux de soins personnels et esthétiques, pourront ouvrir et il est demandé d'éviter tout rassemblement à l'intérieur de ces derniers. L'horaire des commerces pourrait être modifié afin de respecter le couvre-feu.
- Ouverture des musées.
- Reprise des activités extérieures rassemblant un maximum de 4 personnes (incluant les cours). La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée en tout temps.
- Le télétravail est obligatoire pour tous les employés dont la fonction le permet.
- Le couvre-feu est maintenu. Il demeure interdit d'être à l'extérieur de son domicile de 20 h à 5 h à l'exception des déplacements essentiels. Les contrevenants sont passibles d'amendes allant de 1 000 \$ à 6 000 \$.
- Interdiction de rassemblements dans les domiciles et sur les terrains privés.
- Le respect des mesures sanitaires demeure essentiel.

CE QUE CELA CHANGERA SUR LE TERRITOIRE GRANDBASILOIS

Patinoires extérieures et pentes à glisser

Les patinoires extérieures et les pentes à glisser demeurent accessibles aux citoyens, toutefois un nombre maximal d'usagers a été fixé pour chacune des installations. Les citoyens sont invités à consulter l'affichage, installé à proximité des installations, pour en savoir davantage.

Hockey extérieur

La pratique du hockey sera permise aux patinoires situées aux parcs des Trinitaires, de la Seigneurie et du Ruisseau. Au parc de Montpellier, sur le bassin, selon l'achalandage, il sera possible de jouer au hockey sur une des zones. Les hockeyeurs devront respecter un maximum de 4 personnes (pouvant provenir de 4 adresses différentes) sur la glace. Advenant l'ajout d'une 5^e personne, la partie devra prendre fin. Un surveillant d'activités s'assurera du respect de cette consigne et il sera autorisé à intervenir si cette dernière n'est pas respectée.

La Ville sollicite la grande collaboration des citoyens afin de respecter en tout temps les consignes sanitaires.

N’OUBLIEZ PAS LES MESURES QUI RESTENT EN VIGUEUR

Bâtiments municipaux fermés, utilisez les services en ligne!

Les bâtiments municipaux demeurent fermés aux citoyens, ces derniers sont invités à utiliser les services en ligne accessibles au villesblg.ca/services-en-ligne. Pour le paiement du compte de taxes, utilisez les services en ligne de votre institution financière ou, au besoin, déposez votre chèque dans la boîte postale grise située à l’arrière de la mairie.

Les assermentations et certificats de vie sont offerts sur rendez-vous seulement. Communiquez avec le Service du greffe au 450 461-8000, poste 8105 ou à greffe@villesblg.ca pour prendre rendez-vous.

Le personnel municipal demeure disponible par téléphone ou par courriel et vous offrira la même qualité de service. Les services essentiels sur le terrain seront maintenus. Vous avez des questions, communiquez avec nous!

Pour joindre la Municipalité, visitez le villesblg.ca/bottin.

Aréna Jean-Rougeau

L’aréna Jean-Rougeau demeure fermé.

Bibliothèque Roland-LeBlanc

La bibliothèque Roland-LeBlanc demeure fermée à la population.

Le prêt sans contact est offert, et ce, afin d’éviter les contacts entre le personnel et les citoyens et ainsi limiter la propagation du virus. Pour bénéficier de ce service, les abonnés doivent compléter leur demande par le biais du formulaire en ligne accessible au villesblg.ca/bibliotheque. Après avoir été avisés que leur commande est prête, ils pourront récupérer leurs documents réservés le mardi et jeudi de 13 h à 19 h 30 ainsi que le samedi de 10 h 30 à 17 h.

Prévoyez vos réservations afin de les recevoir à temps !

Espace de travail pour les étudiants

Sur réservation, la bibliothèque demeure ouverte aux étudiants qui voudraient accéder à un espace de travail selon l’horaire suivant : les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 13 h à 17 h et les mardis et jeudis de 13 h à 19 h. Les espaces de travail sont disponibles uniquement aux étudiants grandbasilois pour une période de deux heures consécutives et sous réservation préalable au 450 461-8000, poste 8500. Une carte étudiante ainsi que la carte de la bibliothèque seront requises. Prenez note que le port du masque est obligatoire.

Utilisation des parcs et des aires de détente

Les parcs et les aires de détente devront fermer à 19 h 30 conformément aux directives gouvernementales. Les infrastructures seront de nouveau accessibles dès 7 h.

Les rassemblements extérieurs demeurent interdits. Ainsi, il n’est pas permis de se rassembler dans les parcs ou dans les aires de détente de la Municipalité à moins d’y pratiquer une activité. Or, comme mentionné précédemment, il sera possible d’y pratiquer une activité en compagnie de 4 personnes (provenant de 4 adresses différentes). Il sera obligatoire de respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Tous les détails concernant les mesures prises par la Ville sont accessibles au villesblg.ca/covid-19. Toutes nouvelles informations seront communiquées par le biais des actualités du site Web municipal.

Situation de détresse? Des organismes sont là pour vous soutenir.

Une multitude d'organismes sont mis à votre disposition pour vous soutenir en cas de besoin. Visitez sans tarder le infosvp.ca.

EN RAPPEL!

Afin de limiter la propagation du virus, il est important de mettre en œuvre les consignes sanitaires suivantes :

- Éviter les contacts directs et prolongés;
- Se laver les mains souvent;
- Tousser dans son coude;
- Jeter ses mouchoirs après usage;
- Maintenir une distance d'au moins 2 mètres avec les autres et porter un masque ou un couvre-visage lorsque cela n'est pas possible;
- Limiter les déplacements.

Si vous constatez l'apparition de symptômes :

- Utilisez l'outil d'auto-évaluation des symptômes au quebec.ca/decisioncovid19 ou contactez le 450 644-4545 ou le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivez les directives qui vous seront transmises.

Pour connaître tous les détails sur les mesures mises en place par le Gouvernement, visitez le quebec.ca/coronavirus.

-30 -

Source :

Stéphanie Plamondon, M.A.

Directrice

Service des communications et des relations avec les citoyens

450 461-8000, poste 8107

s.plamondon@villesblg.ca